

THÈME

Échange entre le SNALC et le ministère (avec présence du ministre) suite à la [réunion du 13 septembre](#)

L'ESSENTIEL

- Le SNALC a présenté ses priorités et ses propositions sur la question de l'attractivité, et donné ses positions sur certains sujets complémentaires proposés par le ministère.
- Les grands points abordés ont été la rémunération, la carrière, les mutations, le recrutement, la formation, les conditions de travail.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le nécessaire **rattrapage salarial**, qui n'a toujours pas été réalisé. Les mesures de l'an dernier sont insuffisantes et le SNALC défend une programmation pluriannuelle, qui pour une fois n'oublie pas les collègues en deuxième et troisième tiers de carrière, afin de reconstituer un vrai déroulé de carrière. Le SNALC a apporté ses analyses sur les problèmes liés aux rendez-vous de carrière (critères, avis pérenne...)
- La nécessité de retrouver des **possibilités de mutations** pour les collègues. Le mouvement est de plus en plus bloqué, dans le second comme dans le premier degré. Les différentes mesures prises (mouvement en deux phases, suppression des compétences des commissions paritaires, suppressions de postes...) ont dégradé considérablement la mobilité. Non seulement cela peut décourager des étudiants de passer le concours, mais cela décourage aussi des contractuels. Le SNALC a rappelé le nécessaire respect des statuts, comme par exemple celui des agrégés, insuffisamment pris en compte pour muter en lycée.
- La nécessité d'une **entrée progressive dans le métier**, avec des périodes d'observations et de pratique accompagnée en école/établissement. Le SNALC s'est toujours opposé au positionnement du concours en fin de M2 et aux stagiaires à temps plein devant élèves. Les démissions de stagiaires, plus nombreuses chaque année, nous donnent raison.
- Son **opposition totale** à la politique que le ministère est en train de mettre en place sur la **formation continue**, qui serait à terme à **100 % hors du temps devant élève**. C'est une dégradation objective des conditions de travail, une augmentation objective de la charge de travail. Comment ose-t-on faire ça à un métier qui est déjà en crise ?
- La **réduction de la taille des classes**, qui est une nécessité pour retrouver le plaisir d'enseigner. Le SNALC est aussi revenu sur la politique de **l'école inclusive**, ainsi que l'état pitoyable du **bâti scolaire** (et ses conséquences, notamment en matière de températures).

L'AVIS DU SNALC

Le SNALC constate que le ministère prend le temps d'écouter, mais nous jugerons aux actes. Sans des mesures salariales fortes, on n'arrivera non seulement pas à résorber la crise des recrutements, mais on risque même de l'aggraver par une rapide augmentation des départs volontaires. Le ministre est désormais au courant de la situation : nous saurons très vite si l'École est une réelle priorité ou si, une fois encore, ce n'est que de la com'.

Le SNALC continuera également de porter sa proposition de rattrapage salarial via une loi de programmation pluriannuelle auprès des députés ce mercredi.